

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Rejeté

N° CD282

AMENDEMENT

présenté par

Mme Pochon, Mme Voynet, M. Biteau, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne, M. Raux, M. Thierry, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 14

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« En complément des mesures de protection, et afin d'améliorer l'efficacité de ces mesures, les programmes de recherche sur l'éthologie du loup sont renforcés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les programmes de recherche sur l'éthologie du loup permettent de mieux comprendre ce prédateur que l'on connaît encore trop insuffisamment. Ils permettent également d'élaborer des stratégies plus efficaces pour éviter les attaques.